

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00897
Numéro SIREN : 835 337 643
Nom ou dénomination : 123 PAUSE

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2020 sous le numéro de dépôt 1977

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/1977

Déposant :

Nom/dénomination : 123 PAUSE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 835 337 643

N° gestion : 2018 B 00897



Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise		123 PAUSE		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS		94100 SAINT MAUR DES FOSSES			
Numéro SIRET *		8 3 5 3 3 7 6 4 3 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		31/12/2018	
				Tribunal de Commerce de CRETEIL			
ACTIF				Brut		NET	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	4 338	020		3 626	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 000	042		1 000	
	Total I (5)	044	5 338	048	712	4 626	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	142	074		142
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 634	086		2 634	
Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II	096	2 776	098		2 776		
Total général (I + II)				110	8 115	112	7 402
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				2 000
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132			
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136				-1 031
	Provisions réglementées		140				
Total I		142				968	
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)	169		172			6 434
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176				6 434	
Total général (I + II + III)				180			7 402
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Signature

Désignation de l'entreprise		123 PAUSE		Néant		Exercice clos le		31/12/2018	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218		10 825	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		10 825	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242		8 617
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244		31
	Rémunérations du personnel*					250		2 371	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		121	
	Dotations aux amortissements*					254		712	
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262		2	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		11 856	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		-1 031	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280				294			
	Produits exceptionnels (IV)					290			
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)			347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)			348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		-1 031	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314		1 031	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quinderces)	138					
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser—BUD (art.44 sexdecies)			992					
	Dont Divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			350	142
		Déduction exceptionnelle (art.39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		354	1 173
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière			Bénéfice col. 1	356				
	Déficits antérieurs reportables: *dont imputés sur le résultat :			Déficit col. 2			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		372	1 173	
				Déficit col. 2					

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE						Néant <input type="checkbox"/> *						
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
		Autres		410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426					
	Constructions		430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers		450		452		4 338		454		4 338			
	Matériel de transport		460		462				464		466			
	Autres immobilisations corporelles		470		472				474		476			
Immobilisations financières		480		482		1 000		484		486		1 000		
TOTAL		490		492		5 338		494		496		5 338		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502				504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512				514		516			
	Constructions		520		522				524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532				534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		712		544		546		712	
	Matériel de transport		550		552				554		556			
	Autres immobilisations corporelles		560		562				564		566			
TOTAL		570		572		712		574		576		712		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5				
		6		7		8		9		10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591							
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **123 PAUSE** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 173
Total des déficits restant à reporter	870	1 173

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Logiciel MTAE



[Signature]

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE Néant

Exercice ouvert le : 20/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
------------------------------------	------------	--

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

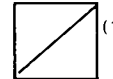
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 3 5 3 3 7 6 4 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123 PAUSE

ADRESSE (voie) 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

CODE POSTAL 94100 VILLE SAINT MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique JI Prénom(s) YING

Nom marital BRUNOIS % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01/03/1968 N° Département 99 Commune LIAONING Pays CN

Adresse : N° 12 Voie GODEFROY

Code Postal 75013 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

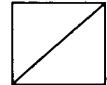
31Logiciel.MTAE



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Logiciel MTAE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 20/01/2018 Et clos le 31/12/2018 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
 Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

123 PAUSE 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS Désignation, SIRET et adresse de la société 94100 SAINT MAUR DES FOSSES 83533764300018	Adresse du siège social
L'ancienne adresse en cas de changement : Le téléphone :	Activités exercées : Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%*		Déficit	1 173
	Bénéfice imposable à 15 %					

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	Plus-values à long terme imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quaterdecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexodecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration	Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :	Nom et adresse de société tête de groupe :
N ID. fiscale :	N ID. fiscale :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SAS COMAN 38/41 RUE EUGENE OUDINE 75013 PARIS Tél :	Nom et adresse du conseil : Tél :
---	---

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : N° d'agrément du CGA :	Identité du déclarant : Date : Lieu : SAINT MAUR DES FOSSES Qualité et nom du signataire : JI YING PRESIDENTE
CGA <input type="checkbox"/> Viseur Conventionné <input type="checkbox"/> Tél :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

© Logiciel IMTAE



Ji Ying

Désignation de l'entreprise **123 PAUSE**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2018**

J – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLТ imposées à 15 %	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLТ imputées sur les PVLТ de l'exercice	
	MVLТ réalisées au cours de l'exercice	
	MVLТ restant à reporter	



J. H. Bay

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 123 PAUSE

du 20/01/2018

Adresse 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

94100

SAINT MAUR DES FOSSES

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire À SAINT MAUR DES FOSSES le	
JI YING PRESIDENTE Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		123 PAUSE		
N° d'identification (SIRET)		83533764300018		Exercice social
				31/12/2018
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B				(1) - [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Société 123 PAUSE

SASU au capital de 2 000 Euros

Siège : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

RCS n°835 337 643 CRETEIL

Certifié conforme

2019
吳 昊

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2018

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au 31/12/2018.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur l'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été adressées par lettre recommandée avec accusé de réception le 13/06/2019.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons envoyé le texte des résolutions, l'ordre du jour, et les comptes annuels, de plus ces documents ont été tenus à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

Les comptes que vous devez approuver aujourd'hui, ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthode d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

I- Activité de la société au cours du premier exercice écoulé, et résultat à affecter :

L'activité de notre société au cours du dernier exercice écoulé se décompose comme suit :

L'activité se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 10 825 euros, dont la vente de services pour 10 825 euros.



J. H. H.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 10 825 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé s'élèvent à 11 856 euros, prenant en compte autres charges externes pour 8 617 euros et rémunérations du personnel pour 2 371 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 10 825 euros et le total des charges d'exploitation s'élève à 11 856 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice écoulé à -1 031 euros.

Le résultat financier de la société se décompose comme suit :

Le total des produits financiers s'élève à 0 euro.

Les charges financières de la société se sont élevées à 0 euros pour l'exercice écoulé.

Compte tenu des charges et des produits financiers, le résultat courant avant impôts de la société est déficitaire de 1 031 euros.

Le résultat exceptionnel de la société s'élève à 0 euros.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 0 euros.

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 0 euros.

Les comptes de l'exercice en prenant en compte ce résultat exceptionnel se soldent par un déficit net comptable de 1 031 euros.

II- Bilan de la société :

L'actif immobilisé de la société ressort à 4 626 euros, dont les immobilisations corporelles pour 3 626 euros.

L'actif circulant de la société ressort à 2 776 euros, composé notamment de disponibilités pour 2 634 euros.

Structure des capitaux propres :

Le résultat net comptable de l'exercice ressort à -1 031 euros, et compte tenu de ce résultat les capitaux propres se décomposent comme suit :

Capital social :2 000 euros,

Réserve légale : 0 euros,



J. H. L.

Réserve statutaire : 0 euros,
Autres réserves : 0 euros,
Impôt sur les bénéfices..... 0 euros
Report à nouveau : 0 euros,
Résultat de l'exercice :-1 031 euros,
Total capitaux propres : 968 euros.

A la clôture de l'exercice le total du bilan de la société s'élevait à 7 402 euros.

III- Activité de la société en matière de recherche et de développement :

L'entreprise est constamment à la recherche de nouvelles méthode pour l'exploitation de son appareil productif. Outre la recherche de toujours plus d'efficacité pour satisfaire ses partenaires et ses clients, aucune activité particulière de recherche et développement n'est engagée dans la société.

IV- Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations : Article 223 quater du Code général des impôts :

Il vous est signalé qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

V- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé :

Il vous est signalé qu'aucun événement significatif n'a été intervenu au cours de l'exercice 2018.

VI- Activités des filiales de la société :

L'article L.223-6 du Code de commerce prévoit que lorsqu'une société a pris, au cours d'un exercice, une participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assuré le contrôle d'une telle société, il en est fait mention dans le rapport présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et, le cas échéant, dans le rapport des commissaires aux comptes.

Il vous est indiqué que notre société n'a pris aucune participation, dans aucune société, civile ou commerciale, au cours de l'exercice écoulé.

La société n'ayant aucune filiale ou participation dans des sociétés civiles ou commerciales, aucune activité n'est à signaler.

VII- Evénements importants intervenus entre la clôture de l'exercice et la rédaction du rapport de gestion :



J. H. L.

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport de gestion.

IIX- Distributions de dividendes déjà intervenues au titre des 3 exercices précédents :

Il vous est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue dans notre société au cours des trois derniers exercices.

IX- Evolution de l'activité de la société :

Compte tenu de l'activité de l'exercice écoulé et des premiers mois d'activités nous anticipons une augmentation des ventes.

X- Proposition d'affectation du résultat :

Il vous est proposé d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 031 euros, de la manière suivante :

- En report à nouveau débiteur : 1 031 euros

XI- Texte des résolutions :

Vous trouverez en annexe du présent rapport les résolutions qui vous sont proposées.

La gérance espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

La Gérance

水
吳
吳

Société 123 PAUSE

Certifié conforme

SASU au capital de 2 000 Euros

张翼英

Siège : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

RCS n°835 337 643 CRETEIL

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
26/06/2019**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF,

Et le VINGT SIX JUIN,

A QUATORZE heures,

Les associés de la société par action simplifiée unipersonnelle 123 PAUSE se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérante le 13/06/2019.

Madame JI ép. BRUNOIS YING, préside la séance en sa qualité de présidente associée unique.

Sont présents les associés :

- Madame JI ép. BRUNOIS YING

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- Madame JI ép. BRUNOIS YING

Propriétaire de.....100 actions,

Soit un total de.....100 actions.



J. H. YING

La Présidente constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

La Présidente rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2019

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société par action simplifiée unipersonnelle 123 PAUSE, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2018,
- 2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société par action simplifiée unipersonnelle 123 PAUSE, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2018.

La Présidente présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31/12/2018,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2018,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 13/06/2019.

La Présidente rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société 123 PAUSE.

La Présidente fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée général prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 031 euros, de la manière suivante :

- En report à nouveau débiteur : 1 031 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Madame JI ép. BRUNOIS YING

北
英 英